

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 22 septembre dernier (1896), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Beauce, Metghermet :—M. Joseph Wilson, en remplacement de M. William Hughes, dont le terme d'office est expiré.

Comté de Matane, Saint-Ulric :—M. David Ouellet, en remplacement de M. Alexis Lévesque, absent.—*Gazette officielle*, 3 octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 30 septembre dernier (1896), de nommer le révérend M. F.-X. Dumais, membre du bureau d'examineurs de Sainte-Anne des Monts (Gaspé), en remplacement du révérend M. Ruest, démissionnaire. — *Gazette officielle*, 3 octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 30 septembre dernier (1896), de nommer M. Louis Dufresne, commissaire d'écoles pour la municipalité de "Bulstrode", comté d'Arthabaska, en remplacement de M. Evangéliste Syrenne, absent. *Gazette officielle*, 10 octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 septembre dernier (1896), de retrancher le lot No 14, du premier rangest du canton de Malbaie (Gaspé), pour former la municipalité scolaire de "Grande-Anse," comté de Gaspé, et de modifier, en conséquence, l'arrêté en conseil du 30 juin dernier, 1896.—*Gazette officielle*, 10 octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de la "Pointe-Claire," comté de Jacques-Cartier, les lots suivants du cadastre, savoir : depuis et y compris le No 63 jusqu'au No 107 inclusivement, et les ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Côte Saint-Remi," de la paroisse de la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1897).—*Gazette officielle*, 10 octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dissolution de la dissidence de Wickham-Ouest, dans le comté de Drummond.

Ordre en conseil du 30 septembre 1896.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'ordonner, qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité de Wickham-Ouest, dans le comté de Drummond, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour ladite municipalité de Wickham-Ouest, dans ledit comté de Drummond, est dissoute et elle est par les présentes dissoute, en conformité du statut en tel cas fait et pourvu. — *Gazette officielle*, 10 octobre courant.

Circulaire du surintendant aux inspecteurs.

A messieurs les inspecteurs d'écoles de la province de Québec.

Messieurs,

Je prends la liberté de vous écrire sur divers sujets, dont deux sont, je considère, de grande importance.

Le premier se rapporte à l'enseignement agricole.

Appelés que vous êtes à faire, cet automne, la visite des écoles de votre district d'inspection, je vous prie de profiter de cette occasion pour insister auprès des commissaires d'écoles afin qu'ils favorisent l'introduction des manuels d'agriculture dans les écoles sous leur contrôle.

Vous voudrez bien aussi recommander aux instituteurs et aux institutrices, de s'efforcer d'enseigner à leurs élèves les principes élémentaires de la culture, et de leur inculquer, par ce moyen, le goût des travaux des champs.